



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Vote par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 11

Le 28 juillet deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 12 juillet 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaient présents : GEOURJON André, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, FECHNER Gilles, SABOT Jacky, FERNANDEZ Jean-Bernard, BARRALON Jean-Claude

Absents excusés : GUILLAUMOND Roger (pouvoir à JC BARRALON), MILHAU Nicolas (pouvoir à JB FERNANDEZ), GONNET Michel (pouvoir à A GEOURJON), FARIZON Nicole (pouvoir à J SABOT)

Absent :

Secrétaire élu pour la session : FERNANDEZ Jean Bernard

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2021-022-02 DEMANDE DE SUBVENTION SOUVENIR FRANCAIS

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'association le souvenir français. Le président est Gérard DEGRAIX, le représentant et porte-drapeaux pour notre commune est Mr Serge CHARROIN. Lors de l'assemblée générale, l'association a présenté le bilan, ils sont en déficit de 40 euros pour cette année. Sur notre commune, le souvenir français intervient sur toutes les commémorations.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 50 euros (ce qui correspond à la grille en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 50 euros à l'association du souvenir français.**

QUESTION N°3 : ANNULATION DELIBERATION VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DES PREAUX

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'en 2020 une délibération avait été prise pour la vente de l'ancienne école des Préaux (n°2020-001-02). L'estimation du notaire était à l'époque entre 50000 et 60000 euros. La raison de cette décision à l'époque était la non-réponse des artisans à nos demande de devis, la demande de logement d'un couple nouvellement installé sur la commune et dont l'activité se situe sur le hameau des Préaux.

Aujourd'hui, cette maison est en location avec un bail temporaire se terminant en février 2022. Nous avons reçu les locataires pour leur expliquer que cette location ne pourra pas se poursuivre au-delà de cette date en raison de la vétusté des locaux.

Nous avons été sur place avec un architecte qui propose la création de duplex. Nous avons également contacté les gîtes de France pour la création d'un gîte pour 8-12 personnes. La question principale est de savoir s'il faut lever le projet de vente de cette maison pour la faire évoluer soit vers un logement soit vers un gîte. C'est un bâtiment avec un aspect patrimonial (ancienne école).

Quelques chiffres pour donner une idée

Duplex : location 600 euros par mois, 14600 euros annuel soit possibilité de rembourser un emprunt de 200000 euros sur 15 ans approximativement

Gîte : location 22 semaines par an à 600 euros la semaine soit 13200 euros annuel

Les élus sont partagés sur leur décision entre le gîte et un duplex. Un gîte pour 12 personnes suppose du stationnement et un

minimum d'aisance autour du gîte ce que notre bâtiment ne propose pas pour l'instant. Un duplex ne sera peut-être pas spécialement recherché car les gens ne viennent pas à la campagne pour habiter dans des « immeubles » mais plutôt pour avoir de l'espace et être tranquille.

La seconde problématique est l'emprunt pour ce projet qui ne pourra débuter qu'en 2023 et qui dépendra de la capacité de la commune à le rembourser dans un délai raisonnable soit 15 ans au plus.

Le conseil municipal décide donc pour l'instant de mettre en attente l'annulation de la vente de ce bâtiment.

2021-023-04 CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur Monsieur le Maire

Madame Sylvie Aymard concernée par cette décision sort de la salle.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'inscription de Mme Sylvie Aymard sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne du 29 juin 2021 du Centre de gestion de la Loire, il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au service administratif de la commune de la Versanne à compter du 1^{er} septembre 2021.

La nomination de Mme Sylvie Aymard sur le poste de Rédacteur Principal de 2eme classe à compter du 1^{er} septembre 2021 en tant que stagiaire pour une durée de 6 mois (proratisé en fonction du temps de travail)

La suppression du poste d'adjoint administratif sera réalisée à l'issue du stage de Mme Sylvie Aymard,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame Aymard revient dans la salle.

2021-024-05 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Monsieur le Maire

Il manque des crédits au chapitre 014 (atténuation de produit) sur le budget eau assainissement 2021, il convient donc de réaliser un virement de crédit.

Monsieur le Maire propose de réaliser un virement de crédit de 400€ du compte 022(dépenses imprévues) vers le compte 701249 (redevances agence de l'eau) du budget eau assainissement 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le virement de crédit de 400€ du compte 014 vers le compte 701249 sur le budget eau assainissement de la commune

Question n°6 : RAPPORT DES COMMISSIONS ET EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

- ☐ Réunion de présentation des différentes actions de la communauté de communes avec les secrétaires de mairie.
- ☐ Arrivée d'un nouvel agent ADS à compter du 9 août 2021
- ☐ Transfert de compétence pour la piscine et les aires accueil camping-car est en cours de discussion avec le soutien technique du bureau d'étude ACTIPUBLIC.

SICTOM :

Des déchets plastiques ont été laissés sur la voie publique (vus du vendredi 23 juillet au lundi 26 juillet 2021) entre le point de collecte de St Didier et le carrefour de la RD1082 suite à la dernière collecte. Il faut faire un signalement au SICTOM.

PARC DU PILAT : révision de la Charte du Parc en cours. Le Parc du Pilat veut avoir des référents parmi les citoyens pour avoir leur avis sur leur perception du Parc naturel.

CCAS : le pique-nique de fin d'année a eu lieu avec des grillades préparées par des membres du CCAS.

COMMISSION BATIMENTS :

CCAS : les chenaux ont été réparés par l'entreprise Tardy ainsi que la bordure du toit et les tuiles en mauvais état.

Presbytère : il faut faire supprimer la cheminée car il y a des infiltrations dans la toiture. Une demande de devis a été réalisée.

Appartement mairie : toujours un appartement de disponible à la location. Relancer la publicité

COMMISSION URBANISME : réunion le 14 septembre 2021 avec EPURES pour évoquer l'évolution que doit avoir le PLU pour répondre aux besoins des administrés, de la commune, mais aussi corriger les erreurs matériels et d'appréciation relevées après la dernière révision.

COMMISSION BULLETIN : la finalisation du bulletin est en cours. Il devrait sortir courant du mois d'août.

VOIRIE : Campagne de Point à temps en cours de réalisation.

Curage des fossés à réaliser (Patural) car de l'eau s'écoule sur le chemin et le détériore.

Pommeaux Blancs : remettre du goudron sur la partie basse du chemin

Fogères : la route s'affaisse au niveau de la maison HEYRAUD.

L'entreprise HEYRAUD vient le 30 juillet au matin pour faire ces divers travaux.

COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT :

ASL Les Préaux et village des Grives : Le Maire et les Adjointes ont reçus les deux associations pour les informer de l'évolution législative et notamment les conséquences de la loi Notre révisée qui va donner compétence aux Communautés de Communes le 1.01.2026 si les textes n'évoluent pas d'ici cette échéance. La commune de La Versanne veut conserver cette compétence car une gestion décentralisée de l'eau potable et l'assainissement va créer des complications techniques pour la maintenance et alourdir le coût du service pour les abonnés. Il faut attendre l'issue de la loi 3DS en cours de débat entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour savoir si cette obligation va être supprimée en sachant que si une majorité d'élus communautaires sont favorables le transfert s'effectuera.

La MAGE, service départementale, a fait son rapport annuel pour l'eau et l'assainissement

Vidange du réservoir le lundi 3 août 2021 et nettoyage d'une cuve le mardi 4 août

Changement du réducteur de pression aux Rouaires le mardi 04 août au matin.

Question n°7 : QUESTIONS DIVERSES

Marché animé : prochain marché ce samedi 31 juillet. Les élus sont très satisfaits car la fréquentation est plus que satisfaisante, les commerçants aussi qui ont confirmé pour la plupart leur présence jusqu'à fin août. C'est aussi un lieu de rencontre qui permet aux ruthiangers de se retrouver. La municipalité les invite à réserver leurs achats pour ce lieu de proximité. Pour le marché de fin juillet le Parc du Pilat sera présent avec sa caravane de la biodiversité ainsi que l'association "Tu joues" dont la vocation est de prêter des jeux.

Aménagement du centre Bourg : un cabinet de contrôle va passer début septembre pour établir si oui ou non la voie communale peut être utilisée dans l'état actuel. A cette occasion l'ensemble des malfaçons sera évoquée afin de savoir si une procédure judiciaire est pertinente.

Animaux : Le Maire et les Adjointes ont reçu des administrés pour évoquer les problèmes posés par les chats errants. La

municipalité a contacter 6 associations lesquelles ne peuvent plus accueillir d'animaux en raison du manque de place car il y a depuis quelques mois une recrudescence d'animaux abandonnés. L'association 30 millions d'amis a été sollicitée pour envisager un partenariat. Le Conseil Municipal convient qu'il faut avoir une attitude convenable envers tous les animaux et ne pas les exposer à toutes formes de maltraitance, mais aussi, qu'il appartient aux propriétaires d'animaux d'assumer les obligations qui leurs reviennent. Il convient aussi à veiller à ne pas créer des situations trop confortables envers les animaux abandonnés ou de passage sur la voie publique pour éviter tout désagrément envers les riverains. Favoriser pendant un temps la vie de ses bêtes en liberté c'est les placer dans des situations difficiles dès qu'elles ne bénéficient plus de faveur.

Accident : un motard a été blessé au hameau des Préaux, une plainte a été déposée, le maire a été entendu par les gendarmes, une enquête est ouverte avec le concours des assurances afin de déterminer les responsabilités.

La séance est levée à 23h00
Le Maire, André GEURJON

Fait à La Versanne, le 29 juillet 2021 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations



APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	Pouvoir à Jacky Sabot
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	Pouvoir à André Geourjon
GUILLAUMOND Roger	Pouvoir à Jean Claude Barralon
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	Pouvoir à Jean Bernard Fernandez
BARRALON Jean-Claude	